

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2021

**CD20211027_46
id. 6028**

Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**TARN-ET-GARONNE TOURISME
AVENANT À L'ANNEXE FINANCIÈRE 2021 DE LA CONVENTION
POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DU
TOURISME**

Le Département confie, via une convention renouvelée tous les 3 ans, à son agence "Tarn-et-Garonne Tourisme", un programme annuel d'objectifs et d'actions présenté chaque année lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif sous forme d'annexe à la convention, faisant apparaître les actions financées dans le cadre de la promotion départementale.

Or en 2021, pour la deuxième année consécutive, la crise sanitaire a largement impacté le fonctionnement de "Tarn-et-Garonne Tourisme" sur les missions de promotion du département, perturbant l'organisation de différentes actions programmées. Ainsi, plusieurs salons et événements accueillant un large public, ont dû être annulés, compte tenu de l'impossibilité de répondre aux consignes de distanciation sociale en vigueur, tant au plan national qu'international.

En conséquence, l'agence "Tarn-et-Garonne Tourisme" s'est mobilisée pour élaborer des plans d'actions de substitution pour le tourisme en Tarn-et-Garonne qui portent sur des actions de promotion, de communication et de valorisation des professionnels notamment le long du GR, visant à conforter la notoriété et l'attractivité de la destination Tarn-et-Garonne.

Ces plans d'actions sont financés sur une partie du budget prévue initialement pour les salons qui ont été annulés. Les dépenses faisant l'objet d'une réaffectation se situent sur les chapitres suivants :

- "Actions auprès du grand public" ; la somme de 40 700 € correspondant à 8 salons et aux salons départementaux/régionaux annulés, est réaffectée à un plan d'actions de relance "Tremplin" mis en place pour le G4 (partenariat des 4 Départements ; Gers, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne) et cofinancé par le comité régional du tourisme et des loisirs (CRTL), ainsi qu'à des actions de substitution de l'agence "Tarn-et-Garonne Tourisme".

- "Actions en direction des professionnels" ; la somme totale de 11 500 € correspondant à l'annulation de salons, est redirigée sur diverses actions de promotion, de communication et de valorisation des professionnels notamment le long du GR65 (chemin de Saint-Jacques de Compostelle), ainsi qu'en direction de l'œnotourisme.

- "Actions de promotion et communication" ; au vu de l'annulation des marchés flottants à Paris, ce sont 75 000 € qui ont été réaffectés à des actions de substitution sur le marché parisien, à un événement œnotouristique à Montech, à des opérations de marketing avec la presse quotidienne régionale, et une émission de France 3 "la carte aux trésors", qui sera tournée en Tarn-et-Garonne, pour une promotion de la destination travaillée par la production avec "Tarn-et-Garonne Tourisme".

Ainsi, le budget global 2021 attribué à "Tarn-et-Garonne Tourisme" reste identique au titre des actions de promotion départementale. L'ensemble des modifications apportées aux plans d'actions suite à la crise sanitaire, est présenté dans l'avenant à l'annexe financière 2021.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, insertion, tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances, personnel, affaires générales,

Vu la convention conclue entre le Département de Tarn-et-Garonne et l'agence « Tarn-et-Garonne Tourisme », le 9 mai 2019 portant sur le programme annuel d'objectifs et d'actions,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'ensemble des éléments présentés ci-dessus relatifs à l'avenant à l'annexe financière 2021 de la convention pour le développement d'une politique départementale du tourisme tel que ci-annexé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

Mme IUS ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL